

Livret d'accueil

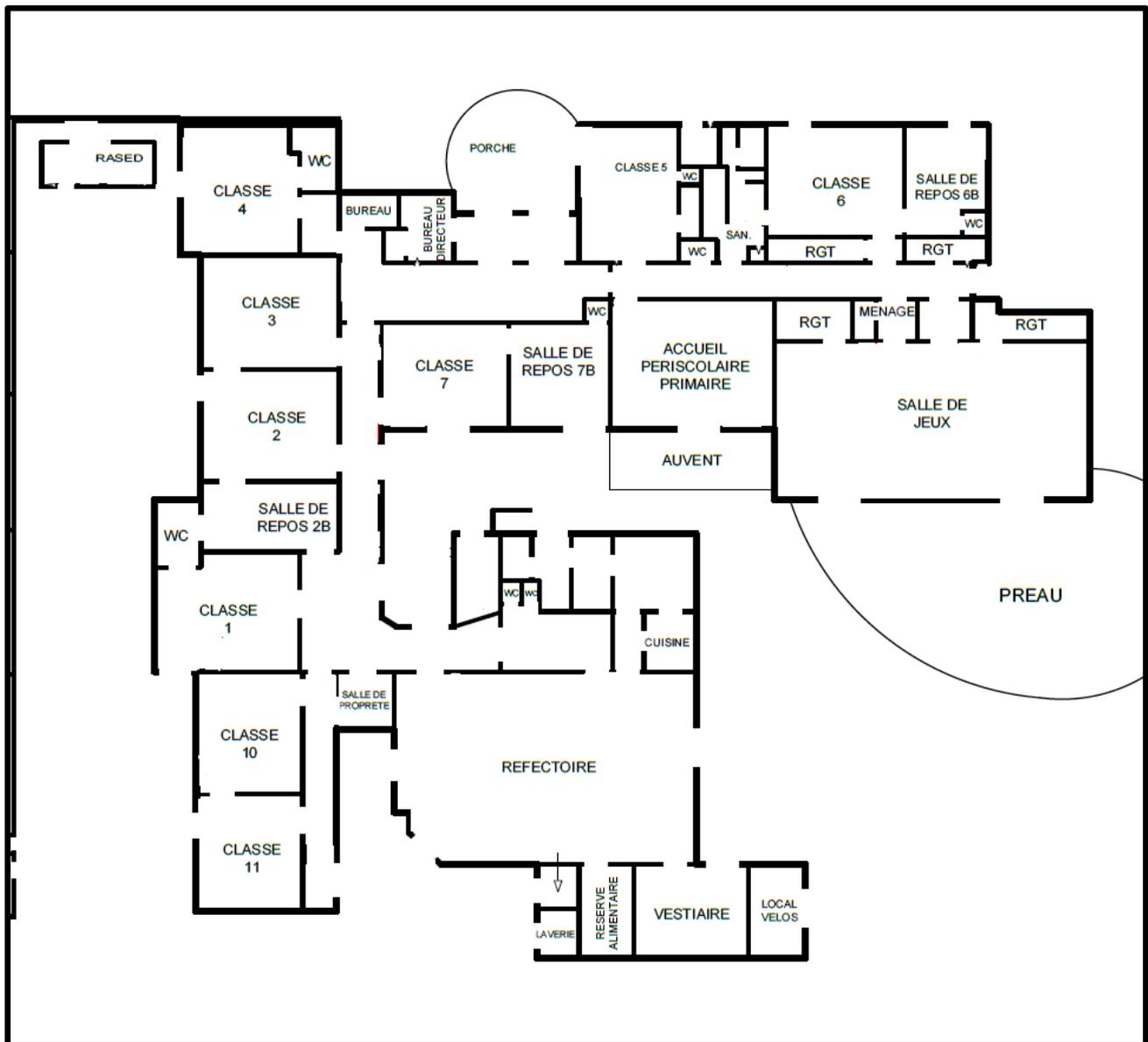
Ecole maternelle

Saint-Savin



Année scolaire
2022/2023

1 - le plan de l'école



2) le personnel de l'école

➔ Les enseignantes :

- 👩 Edith Peschel (TPS) en classe 6,
- 👩 Marie-Noëlle Coulon (PS/MS1) en classe 7,
- 👩 Jamila Ghaouti et une autre enseignante(PS/MS2) en classe 2,
- 👩 Magali Portanier (PS/MS3) en classe 1,
- 👩 Amandine Vitti (GS3) en classe 4,
- 👩 Audrey Arnaud (GS1) en classe 5,
- 👩 Caroline Louis (GS 2) en classe 3,
- 👩 Claire Moreau (directrice) et un autre enseignant (GS4) à l'accueil périscolaire primaire.



➔ Les ATSEM : Agent Territorial des Ecoles Maternelles (personnel nommé et rémunéré par la Municipalité. Personnel chargé de l'aide au personnel enseignant, des soins corporels des enfants et de l'entretien des locaux.)

De gauche à droite :

- ✚ Florence Florence (GS),
- ✚ Sylvie Magot (PS/MS 3),
- ✚ Miren Clair (GS),
- ✚ Charlène Hériaud (PS/MS2),
- ✚ Sophie Lacour (TPS scolarisation des enfants de moins de 3 ans),
- ✚ Corinne Sans (GS).
- ✚ ATSEM nommé(e) à la rentrée (PS/MS 1),



➔ Réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en Difficultés (R.A.S.E.D)

il est composé :

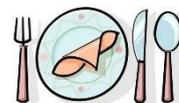
- ❖ D'un psychologue scolaire : madame Dumora,
- ❖ D'un enseignant spécialisé mettant en place des aides à dominante pédagogique (Maître E).

Permanence téléphonique le lundi après-midi au 0557989724

➔ Personnel de santé :

- ❖ Un médecin PMI (Protection Maternelle Infantile) peut intervenir ponctuellement pour des visites (en PS),
- ❖ Un médecin scolaire peut intervenir auprès des élèves à partir de la GS : le docteur Calderara

➔ Personnel municipal sur les temps périscolaires :



Restauration :

Jimmy Demally ,
Pascal Gerbaud,
Lydia Bodet ,
Laetitia Choucoutou.



ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE



Accueil périscolaire :

Coralie De Tavernier, Jade
Rouet, Audrey Paul,
Valérie Cazimajou,
Rachelle Pierre,
Véronique Prince
Marie Claire Biville
Miren Clair
L'accueil se fait de 7h00 à
8h20 et de 16h10 à 18h45.

3) la vie à l'école

POURQUOI VENIR A L'ECOLE ?

Pour rencontrer les autres, pour continuer à apprendre...
Vivre ensemble, se construire avec les autres, réfléchir, s'interroger
Parler, communiquer, échanger
Construire son langage, réfléchir sur la langue
Découvrir l'écrit, se préparer à apprendre à lire
Commencer à écrire tout seul
Agir, s'exprimer et comprendre à travers l'activité physique
Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques
Découvrir le monde des nombres, les étudier et les utiliser
Explorer le monde de la matière, des objets, du vivant, du numérique
Explorer les formes et les grandeurs
Se repérer dans le temps et dans l'espace

Tout en devenant de plus en plus autonome...
Pour grandir avec les autres !

Voici quelques informations sur la vie de l'école, qui permettront à votre enfant de passer une bonne année scolaire.



HORAIRES

Le projet d'organisation du temps scolaire est le suivant :

| | lundi | mardi | jeudi | vendredi |
|------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 8h30-12h | Enseignement | Enseignement | Enseignement | Enseignement |
| 12h-13h30 | Pause méridienne | Pause méridienne | Pause méridienne | Pause méridienne |
| 13h30-16h | Enseignement | Enseignement | Enseignement | Enseignement |
| 16h- 18h30 | Accueil périscolaire | Accueil périscolaire | Accueil périscolaire | Accueil périscolaire |

APC : Accompagnement Pédagogique Complémentaire avec les enseignants (lundi et jeudi) : l'horaire de cet accompagnement vous sera communiqué à la rentrée.

Les APC offrent un large champ d'actions pédagogiques et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants peuvent aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Matin : accueil dans la classe de 8h20 à 8h30.

Etant donné le contexte national actuel, les mesures de sécurité qui s'imposent sont mises en oeuvre dans l'école.

- ↙ Seuls les parents des élèves de TPS et PS sont autorisés à accompagner leur enfant jusqu'à sa classe.
- ↙ Les élèves de MS et GS se rendent seuls dans leur classe.
- ↙ Dès que les portes de l'école seront fermées à 8h30, il ne sera plus possible d'accueillir les retardataires pour des raisons de sécurité.

Aussi, tous les parents devront avoir quitté l'établissement à 8h30.

Il est donc de la responsabilité de chacun de respecter les horaires

- ↪ **A 12h** vous pouvez récupérer vos enfants :
 - S'ils sont en PS/MS, dans leur classe.
 - S'ils en GS, dans le hall d'entrée de l'école maternelle.

Après-midi : l'accueil des élèves se fait **dans la cour des maternelles de 13h20 à 13h30.**

- ↪ Les élèves sont accueillis à la petite porte côté parking des bus.
- ↪ Pour la sortie à **16h**, vous pouvez venir chercher votre enfant directement dans sa classe.
- ↪ En respectant ces horaires, vous aiderez votre enfant à grandir et devenir citoyen.
- ↪ Les enfants doivent être accompagnés et repris à la fin des cours par **une personne majeure** (signalée par écrit sur la fiche de renseignement école). **Les parents doivent signaler tout changement de situation (adresse, téléphone, situation familiale...) intervenant en cours d'année scolaire.**



CONDITIONS D'ADMISSION :

L'école n'accueille pas les enfants malades et les enseignants peuvent être amenés à contacter les parents si leur enfant est souffrant en cours de journée.

Les médicaments ne sont pas distribués à l'école sauf pour les traitements de maladies chroniques (asthme, diabète...) ou des allergies alimentaires dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Les poux font régulièrement leur apparition à l'école : si vous constatez leur présence, veuillez nous le signaler et traiter votre enfant. Une surveillance rigoureuse est nécessaire pour éviter leur propagation.



LE MATERIEL NECESSAIRE POUR VOTRE ENFANT :

- 📖 Un cartable (pouvant contenir un grand classeur),
- 👟 Une paire de chaussons fermés qui tiennent bien aux pieds avec une semelle afin que votre enfant soit à l'aise pour faire les activités physiques proposées,
- 📦 Une boîte de mouchoirs en papier,
- 👕 Une tenue de rechange quel que soit l'âge de votre enfant adapté à la saison (tous les vêtements seront marqués au nom de l'enfant).

Pour les élèves de petite section, il faut également:

- 📖 Une couverture (et le doudou),



Pour des raisons d'hygiène et suite aux divers protocoles qui se sont succédés ces derniers mois, nous demandons impérativement aux familles d'apporter **un doudou qui reste à l'école**. Ceci peut-être anticiper avec les enfants dès l'été afin qu'ils aient **choisi « le doudou de l'école »**.



ASSURANCE :

Une attestation doit être fournie dès la rentrée et doit mentionner que l'enfant est assuré en responsabilité civile et en individuelle corporelle accident.

Ceci est obligatoire pour participer aux sorties scolaires.

Il est également nécessaire de renouveler l'attestation si elle arrive à échéance en cours d'année scolaire.



LE REPOS :

« L'un des éléments essentiels des rythmes de l'enfant est l'alternance veille/sommeil. Il est primordial de respecter les besoins de celui-ci en la matière. La sieste, par exemple, fait partie des phases indispensables pour les plus petits et répond à un besoin physiologique. Sa durée diminue dès l'âge de 9 mois et elle disparaît progressivement, selon un rythme individuel, entre 3 et 6 ans. Tous les enfants n'ont pas le même

besoin de sommeil, aussi, la sieste ne saurait être obligatoire, y compris pour les plus jeunes.

L'organisation de la sieste doit pouvoir se faire avec toute la souplesse nécessaire à la prise en compte des besoins de chaque enfant. (...) Il faut permettre aux élèves de dormir pendant une heure trente à deux heures pour satisfaire leur besoin de sommeil.

Le réveil est échelonné : un enfant qui ne dort plus au bout de 20 minutes ne doit pas être maintenu en salle de repos. L'accueil après la sieste se déroule dans la classe.»

Extrait de « Fonctionnement départemental des écoles maternelles ».



LA PROPRETÉ :

« Les enfants doivent avoir acquis une propreté suffisante, élément important pour une adaptation réussie à l'école. Pour le cas où l'enfant aurait encore des difficultés à se maîtriser suffisamment, un travail avec la famille sera engagé par l'école, de façon à rechercher les modalités de fonctionnement les mieux adaptés. »

Extrait de « Fonctionnement départemental des écoles maternelles ».



LES RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS :

Vous serez régulièrement informés des projets, de la vie de l'école par :

- ↳ le cahier de liaison (penser à bien lire les mots et à signer après lecture)
- ↳ les réunions de classe, l'affichage, les représentants de Parents d'Elèves qui œuvrent en partenariat avec l'équipe enseignante pour améliorer les conditions de scolarisation de votre enfant (amélioration du cadre de vie, animation, spectacle, et recherche de financement pour les actions de la coopérative scolaire).

- ⚡ Les enseignants se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer et discuter de l'évolution de votre enfant au sein du groupe.
- ⚡ Chaque année, vous aurez à prendre une part active d'accompagnement et de soutien auprès de votre enfant.



LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

De nombreuses activités sont financées par la coopérative scolaire : abonnements de chaque classe à des revues, achat d'albums et de jeux éducatifs, l'achat de semis, graines etc pour travailler en découverte du monde, sorties scolaires pédagogiques et culturelles, diverses cotisations, photos et films réalisés au cours de l'année, ateliers cuisine, créations ponctuelles pour diverses fêtes, Noël etc.

Cette cotisation nous permet donc de mettre en place des activités et prestations qui viennent compléter le travail effectué en classe.

Dans un esprit coopératif, nous faisons appel aux parents qui souhaitent participer.

La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Central de la Coopérative à l'Ecole (OCCE).



LE CONSEIL D'ECOLE :

Un Conseil d'Ecole est constitué chaque année scolaire .Les volontaires pour être représentants des Parents d'Elèves sont appelés à se présenter auprès de la directrice et à déposer une liste de 14 candidats (7 titulaires et 7 suppléants).

Composition du Conseil d'école : la directrice de l'école, les enseignants, les ATSEM, les représentants de parents d'élèves (les élections se déroulent sur le temps scolaire à une date fixée par l'éducation nationale), le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), le maire ou un conseiller municipal chargé des affaires scolaires, l'Inspecteur de l'Education Nationale qui est membre de droit.

Attribution du conseil d'école :

- 👤 Il vote le règlement intérieur de l'école,
- 👤 Il est informé de la composition des classes,
- 👤 Il est informé des actions pédagogiques de l'école,
- 👤 Il est informé des questions de sécurité, d'hygiène, de travaux, de restauration scolaire ...

Déroulement :

Il se réunit une fois par trimestre sur un ordre du jour envoyé aux membres du conseil au moins 8 jours avant la date des réunions.

Pour toutes vos questions...



Pour toutes vos questions d'ordre administrative : modalités d'inscription, dates, échéances etc vous pouvez écrire à la directrice Mme Moreau à l'adresse mail suivante :

ce.0332475L@ac-bordeaux.fr

L'équipe pédagogique reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous souhaite à tous une bonne rentrée

Calendrier scolaire



Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 - 12h00
13h30 - 16h00

Calendrier Scolaire 2021-2022

| | Zone A | Zone B | Zone C |
|--------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| Rentrée Scolaire 2021 | 2 septembre 2021 (la rentrée des enseignants est le 1 ^{er} septembre 2021) | | |
| Vacances TOUSSAINT 2021 | 23 octobre 2021 ↓ 8 novembre 2021 | | |
| Vacances NOËL 2021 | 18 décembre 2021 ↓ 3 janvier 2022 | | |
| Vacances HIVER 2022 | 12 février 2022 ↓ 28 février 2022 | 5 février 2022 ↓ 21 février 2022 | 19 février 2022 ↓ 7 mars 2022 |
| Vacances PRINTEMPS 2022 | 16 avril 2022 ↓ 2 mai 2022 | 9 avril 2022 ↓ 25 avril 2022 | 23 avril 2022 ↓ 9 mai 2022 |
| Pont ASCENSION 2022 | 26 mai 2022 ↓ 29 mai 2022 | | |
| Vacances ÉTÉ 2022 | 7 juillet 2022 | | |